

A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (salarié)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	Formation via le compte Personnel Formation (CPF)	Compte formation personnel mobilisable à vie	Tous publics	Mobilisation du CPF	La personne	Employeur si pendant le temps de travail	Connexion au compte personnel formation (CPF)
	Bilan de compétences	Bilan par des experts extérieurs (24h maximum)					
	Inclu'Pro Formation Agefiph	Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h) L'action peut ouvrir des droit à une aide de soutien à la formation de 630€ (selon statut, salaire et nombre d'heures de formation) pour les salariés, travailleurs indépendants, exploitants agricoles	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Assistants sociaux de la CARSAT ou de la MSA (uniquement pour les personnes en arrêt de travail) ou Comète ou Conseillers en Évolution Professionnel actifs occupés ou entreprises adaptées	Acteurs de l'assurance Maladie Médecin traitant Médecin du travail	
	Etablissement et services de réadaptation professionnelle (ESRP) (ex. Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)	Formation qualifiantes rémunérées	Assuré ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours et bénéficiant d'une décision d'orientation professionnelle par la MDPH	Assurance maladie	La personne ou MDPH	Employeur	

A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (salarié) (Bis)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées	Aide financière à l'entreprise pour accompagner la prise de fonction dans le cadre d'un reclassement (tutorat, coaching...) – plafond de 3150 €	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Comète	Agefiph	Dossier Agefiph
	Compte Professionnel de Prévention (C2P)	Compte formation/retraite anticipé pour les travailleurs exposés à pénibilité. L'utilisation des points pour réduire l'exposition : <ul style="list-style-type: none"> Financer une formation professionnelle pour se réorienter vers un métier moins ou pas exposé. Financer un passage temporaire à temps partiel sans perte de salaire Financer un Congé de Reconversion professionnelle Anticiper un départ à la retraite jusqu'à 2 ans 	Salariés affiliés régime général ou MSA exposés à la pénibilité au-delà de certains seuils : <ul style="list-style-type: none"> Le travail de nuit Le bruit, Le travail en équipes successives, Les activités en milieu hyperbare, Le travail répétitif, Les températures extrêmes (ex. travail en chambre froide) 	Assurance maladie	La personne	Employeur	Connexion au compte personnel formation (CPF) ou au compte professionnel prévention
Accompagnement	Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)	Conseil : construction d'un nouveau projet	Tous publics	France compétence	Cap Emploi (travailleurs handicapés avec besoins compensation) ou Opérateur CEP actif occupé (tout actif occupé)		Portail CEP PACA
	Plateforme de prêt de matériel	Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP	Cap Emploi Employeurs conventionnés par le FIPHFP Prestataires PAS Ergonomes		www.aidatech-sudpaca.org